Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 35

Artikel: Un scandale

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-250663

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rapidement l'idée de leur répartition suivant les principaux Etats:

1 traité (avec l'Angleterre). Allemaane : Autriche-Hongrie: Belgique : 14 Etats-Unis: 26 France: 12 Grande-Bretagne: 14 Italie: 11 Paus-Bas : Serbie: Turquie :

Suisse: 13 » (avec l'Autriche-Hongrie, le Chili, le Congo, l'Equateur, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, Hawaï, l'Italie, la Norwège, le Portugal, San-Salvador, la Suède, le Transvaal).

Il est à noter que ces traités ne sont généralement pas conclus à perpétuité, mais pour une période déterminée, de cinq ou dix ans, à l'expiration de laquelle ils doivent être renouvelés, soit tacitement, soit par une nouvelle entente. Et il n'est pas sans intérêt de relever que l'unique traité conclu par l'Allemagne avec la Grande-Bretagne en 1904, pour cinq ans, n'a été, lors de son échéance, en 1909, renouvelé que pour un an... Ceci était significatif, comme la réserve, que les plus impartiaux ont été obligés de constater, observée par le gouvernement allemand à l'égard de l'arbitrage international...

Et maintenant, faut-il conclure que la guerre de 1914 a donné un coup mortel à l'arbitrage? Nous ne le croyons pas. Evidemment, il n'y a pas été recouru, parce qu'on ne voulait pas y recourir; mais ceci est moins décevant et décourageant que si une tentative avait été faite, une sentence rendue, puis foulée aux pieds, méprisée, déchirée comme un « chiffon de papier ». Le principe demeure intact dans l'effondrement général. Et comme c'est un principe qui a fait ses preuves, qui s'est montré fécond en résultats souvent inespérés, il est permis à ses fidèles de se grouper, petite minorité croyante, autour de son drapeau, en regardant avec foi vers l'avenir.

E. GD.

UN SCANDALE

Il vient de se produire, dans une fabrique de Genève, un scandale tel que nous estimons de notre devoir de le porter à la connaissance de tous nos lecteurs.

Dans une fabrique de cigarettes, que nous pourrions nommer, le patron a exigé de toutes ses ouvrières qu'elles se soumettent à une visite médicale infamante pour une honnête femme, les traitant ainsi toutes en bloc comme des pensionnaires de maisons closes.

Nous protestons de toute notre indignation de femme, de féministe, d'abolitionniste, contre telle ignominie. Et nous sommes sûre que si le nom de ce patron était connu du public féminin de notre ville, le vent de révolte qui se lèverait contre lui aurait de quoi l'inquiéter. Ce n'était pas assez, sans doute, d'exploiter ses ouvrières, en les soumettant à l'esclavage d'un salaire notoirement insuffisant pendant de longs mois — car il n'y a que quelques semaines, à peine, qu'une convention a porté de 1 fr. 80 à 2 fr. 60 le gain moyen journalier d'une ouvrière; — il fallait encore appliquer ces procédés de maisons publiques à des femmes qui voudraient gagner honnêtement leur vie. Nous

connaissions déjà beaucoup de procédés vils d'employeurs à l'égard de leurs employées: aucun qui soit aussi répugnant que celui-là. Et l'auteur de cette mesure inique a encore le front de répondre à la lettre de protestation, qui lui a été adressée par le syndicat, que ce sont là des procédés courants dans les fabriques, constituant même un devoir pour les patrons soucieux de l'hygiène de leur personnel, et que cette mesure d'hygiène... spéciale rentre certainement dans la catégorie de celles que prévoit la loi fédérale sur les fabriques!...

Mais pourquoi, dira-t-on, les ouvrières se sont-elles soumises à cette infamie, et n'ont-elles pas opposé un refus coalisé à cette exigeance intolérable?... Ah! là est la grande question qui fait toucher du doigt la dépendance économique de la femme. Le refus, c'était le renvoi, et il faut manger, et surtout faire manger ceux auxquels on apporte le pain de tous les jours. < Que vouliez-vous que je fasse? disait l'une de ces malheureuses. Mon mari est sur le front depuis le début de la guerre, et j'ai des enfants à nourrir. Alors... >

Alors, c'est la lamentable histoire qui, une fois de plus, s'est déroulée. C'est la mère de famille, c'est la jeune fille, et il y a des enfants de quinze ans qui travaillent dans cette fabrique, broyées dans cet abominable dilemme et moralement ruinées.

L'affaire n'en restera certainement pas là. Mais avant même de savoir comment elle se terminera, nous tenions à élever publiquement notre voix contre ce scandale. Et nous savons qu'il est bien des consciences où elle ne résonnera pas en vain.

E. GD.

LA LUTTE CONTRE L'IMMORALITÉ

Nos lecteurs savent qu'à l'occasion de l'Exposition mondiale de San-Francisco un certain nombre de Congrès intéressants ont eu lieu cet été. Nous sommes heureuse de pouvoir reproduire ici, d'après le Bulletin Abolitionniste, quelques extraits du remarquable rapport présenté au Congrès pour la Répression de la Traite des Blanches et pour l'unité de la Morale par notre vénérée amie, M™ Avril de Sainte-Croix (Réd.).

...Le degré de civilisation d'un peuple, ont dit sous différentes formes les meilleurs d'entre les grands penseurs, se reconnaît au respect qu'il professe envers la femme.

Nulle vérité n'est moins contestable. En foulant aux pieds le respect du droit à l'égard de la femme, on pénètre par le chemin le plus rapide dans le domaine de l'injustice et par cela même de l'immoralité.

Cette vérité, reconnue par les grands penseurs, l'a été également par tous ceux qui, depuis plus d'un demi-siècle, luttent contre la débauche, réclament l'égalité dans le domaine de la morale intersexuelle et s'efforcèrent en vain jusqu'ici, hélas! d'arriver à la suppression de la traite des blanches et de la réglementation de la prostitution.

Sur cette dernière question, en effet, l'apathie est générale, et tel individu que révoltera, très justement d'ailleurs, la brutalité envers un animal, ou la pensée même de l'esclavage envers les peuplades les plus dégradées, accepte, applaudit même à la mise hors la loi, hors le droit, hors la morale, de toute une catégorie d'individus les plus pauvres, les plus malheureux d'entre les femmes, et accepte sans honte d'être le bénéficiaire de cet état de choses.

La nécessité de la débauche chez l'homme, celle pour l'Etat de mettre de l'ordre dans le désordre et de sauvegarder l'hygiène de celui qui se livre à ses passions, ont été jusqu'ici les